

Conseil Municipal de Montjoux
Extrait du compte-rendu de la séance du 11 juillet 2017

Tarifs communaux de la cantine et de l'accueil périscolaire

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de la cantine et du service d'accueil périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2017 comme suit :

Pour les enfants de l'école de MONTJOUX :

Quotient familial	MATIN	MIDI	SOIR
Inférieur à 500 €	0.80 €	3.40 €	1.00 €
De 501 € à 1200 €	1.00 €	3.60 €	1.70 €
Supérieur à 1201 €	1.20 €	3.80 €	2.40 €

Autres tarifs : Prix du repas pour les enfants de l'école de VESC : **3.90 €**, pour les adultes de l'école de MONTJOUX : **5.50 €**, pour les adultes de l'école de VESC : **6.00 €**

Espaces publics

1^o partie ; Il est proposé de :

- contracter une mission conseil qu'on appellerait "étude préliminaire" avec Nicolas Soulier, dans laquelle on intégrerait les relevés topographiques, le tout déposé auprès du Département en Août.
- limiter l'enveloppe globale à 320 k€, ce qui nous permettrait d'avoir des honoraires en dessous de 25 000€, et serait bien plus raisonnable pour les finances communales.
- rester du coup en dessous du cadre MAPA, ce qui nous donne toute souplesse de travail, de choix des partenaires et prestataires
- concevoir un accompagnement en binôme CAUE/Nicolas Soulier, ou trinôme CAUE/ Nicolas Soulier/Clarisse Berne

Le projet se ferait en 2 temps:

- la mission de Nicolas Soulier serait concentrée jusqu'à un pré-APS bien "prémaché". Clarisse Berne interviendrait ponctuellement pour conseils VRD puis en fin de 1^{ère} partie pour "mise au propre" des croquis de Nicolas Soulier. Le CAUE reverrait son positionnement pour rester en complémentarité de vision et co-construction de la démarche
- APS (déjà quasi terminé), APD, DCE, Travaux : prise en main par Clarisse Berne. Suivi ponctuel de Nicolas Soulier et CAUE (de toute façon jusqu'à DCE)

Souplesse réglementaire pour la commune, permettant des innovations dans la méthode et la possibilité de réajuster, permettant ainsi d'oser davantage d'études fines et poussées à moindre frais, engendrant du coup un projet sobre et qualitatif à l'arrivée. Certains élus se demandent s'il est nécessaire d'avoir autant d'interlocuteurs (CAUE, Nicolas Soulier , B.d'E) pour un projet somme toute modeste.

2^o partie : Projection de diapos communiquées par Mme S. Morel (CAUE) , avec ses propositions, et remarques et idées de élus :

- Le Pavillon

Ajouter une zone d'approche du pont de Combaurie jusqu'au début de la zone 20 km / h (aux environs des maisons Mahiou / Deslangle / Berrard) .

Une zone 20 km / h , dite « zone de rencontre », de ces maisons jusqu'au pont de la Veyssanne , avec alternat devant les maisons ainsi que sur le pont .

Végétalisation autour des arbres (masques visuels), par alternance .

Certains s'interrogent sur la sécurité des piétons qui vont marcher sur la chaussée ; d'autres, comme Guillaume L., réagissent en disant que l'on anticipe un peu et que les mentalités vont peu à peu changer, évoluer .

Débat sur le très court terme dans ce quartier ; certains souhaiteraient que, en attendant les travaux, des quilles ou balises ou jardinières puissent être (ré)installées, éventuellement des coussins berlinois .

- La Paillette

Route de Vesc et place Léopold Mourier : Zone de rencontre 20 km / h, avec zone d'approche avant maison Dumas. Idée de trompe-l'œil sur certaines façades ou volets. Valoriser la place : repenser une vraie petite place square devant les commerces (Claire Chastan : avec plantations d'arbustes ou arbres et aménagement) et déplacer la partie parking au niveau de l'arrondi du carrefour, sans réduire le nombre de places de stationnement.

Lavoir, tennis : Le débat s'engage au niveau du lavoir, de la fontaine, des WC publics, du poids public , du court de tennis*. Les arguments sont échangés entre ceux qui voudraient un réel changement de l'aspect de ce lieu, avec le déplacement, ou bien la modification, voire la suppression de certaines de ces constructions ou structures, et ceux qui, au nom du sacro-saint patrimoine, ne veulent pas y toucher, ou même souhaitant une remise en valeur. Pour Guy Faure, le tennis serait même un non-sujet.

* Le C.A.U.E., ainsi que certains élus, pensent à l'aménagement du tennis en site multi-sports.

Route de Teyssières : La proposition du CAUE serait une chaussée à voie centrale banalisée, à 50 km / h .Christian Alaize insiste sur la sécurité des piétons et est sceptique. J-Paul Terrot propose le retour à l'aménagement râté et détérioré des écluses avec balises, mais en « dur », avec obstacles dissuasifs. L'idéal serait de pouvoir élargir un peu la route.

Route de Dieulefit : Alternat devant la mairie. Du piétonnier du carrefour à l'aire naturelle. Une place PMR entre l'école et la mairie. Peut-être supprimer les 2 STOP et laisser 4 priorités à droite (Philippe Berrard).

Route de Roche St Secret Béconne : Zone de rencontre 20 km / h entre pont et lavoir.

Ecole- aire naturelle : Il conviendra également de modifier le périmètre scolaire en vue de la création d'une rampe d'accès entre la cour de l'école et le niveau de la route (classe, cantine,...) .Sur l'aire naturelle, il sera envisagé le déplacement (à l'ombre) du jeu de boules afin d'augmenter la capacité du parking, ainsi que la création d' accès à la rivière.

Patricia Violet pense que l'on aurait dû inclure, dans l'étude, une réflexion sur la rue du temple (mur élevé sans rambarde, soumis à la pression du tilleul, étendage, parking, ...).

- **Le Vieux Village**

L'idée est que l'on ait la sensation de traverser quelque chose : « Ce ne sont pas les habitants qui traversent la route mais les automobilistes et assimilés qui parcourent une place » .Pour cela, une zone 20 km / h sur toute la traversée, avec un autre revêtement au niveau du carrefour et davantage de minéralisation de la placette St Etienne, ainsi que « végétalisation», jardinet, massifs. Cela peut y entrainer la suppression des places de stationnement. Le lavoir est conservé en l'état. Au niveau de la place de l'ancien cimetière, matérialisation de la chaussée, avec une légère courbure pour freiner la vitesse. Il est proposé d'entrer en relation pour l'achat éventuel de parcelles afin de créer du parking ; attention aux modalités de négociation.

Informations / Questions Diverses

Remerciements

A l'occasion de la parution de leur ouvrage sur Léopold Mourier présenté à Montjoux le 10 juillet dernier, Messieurs GRISEL et DELCLAUX ont souhaité faire à la commune un don de 100 € représentant la moitié du produit de la vente des livres ce jour-là.

Qu'ils soient vivement remerciés.

Carrière LJTP

Mr le Maire fait part d'une demande exprimée par Mr Jacquemet de l'entreprise L.J. T.P. qui souhaite faire une déclaration auprès de la DREAL en vue de la création d'une plateforme de stockage et de recyclage de matériaux du type cailloux, goudron, béton, gravats, L'avis de la mairie est requis. Les réactions immédiates sont que, le cas échéant,

- cela devra fonctionner en limitant au maximum les nuisances sonores (concassage).
- cela ne devra pas se voir de la route.
- cela soit limité dans la durée.

Cependant, devant trop d'interrogations, le Conseil Municipal charge Mr le Maire de se renseigner auprès de la DREAL avant une prise de décision.

Taxe d'aménagement

Mr le Maire explique qu'il a eu un entretien avec Mr Bonal, de la DDT, au sujet de la mise en place éventuelle de cette taxe, comme l'on fait déjà quelques communes proches .Elle est liée à l'obtention d'un permis de construire et représente un réel levier de rentrée de recettes pour la commune. Elle est indexée sur un pourcentage (limité à 5 %) d'un prix de base au m2 construit.

Le débat s'engage avec les « contre » qui prédisent que les jeunes ne pourront bientôt plus s'installer dans nos petites communes, que cela va peut-être freiner la vente des parcelles communales du Serre de Turc et les « pour » qui rappellent que la commune a beaucoup de difficultés pour « fonctionner », notamment au niveau des agents communaux , ainsi qu'au moment du bouclage du budget annuel. « Le bénéficiaire d'un permis de construire tire profit de la dépense publique antérieure et il est légitime qu'il y contribue aussi un peu lors de l'attribution de son sésame ».

Si cette taxe était mise en place sur Montjoux, elle pourrait l'être avec un taux relativement bas (1 à 2 %) .

Aucune décision n'est prise.

Poids public

Mr le Maire présente le devis de réparation de ce matériel, établi par la société PRECIA-MOLEN SERVICE.

Il s'élève à 1785 € HT. C'est une somme importante, qui s'ajoute aux autres réparations récentes ainsi qu'aux frais d'entretien, de vérification et d'étalonnage annuels.

Le Conseil Municipal se demande si ce n'est pas le début d'une spirale onéreuse dans laquelle il ne faut peut-être pas s'engager.

Avant toute chose, le conseil décide que plusieurs pistes vont être étudiées :

- -La commune sollicite ses voisins les plus proches pour les « associer » financièrement à l'entretien de ce matériel également utilisé par leurs ressortissants.
- La commune sollicite la Communauté des Communes Dieulefit-Bourdeaux afin de lui transférer ce matériel communal pour qu'il devienne matériel communautaire.
- La commune répare à ses frais et laisse le prix des pesées inchangé à 3 €.
- La commune répare à ses frais et augmente le prix des pesées (5 ou 6 €).
- La commune met fin à ce service public. Dans ce cas, les bûcherons devront travailler au stère (1 m3), et les agriculteurs au poids initial du ballot ou de la balle.